

Places de stationnement vélos

Conseils pour une réalisation adaptée aux besoins

Introduction

Les nouvelles constructions doivent être équipées de stationnement pour les vélos selon l'annexe du règlement du Plan général d'affectation (PGA) de 2006. [1]

La présente fiche-conseils a pour but d'aider les propriétaires, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à équiper les nouvelles constructions de stationnement vélos répondant aux besoins des cyclistes.

Des installations inadaptées risquent de rester vides et de donner une impression d'inutilité. Des vélos stationnés à des endroits inadéquats encombrant l'espace et peuvent être gênants pour les autres usagers, particulièrement les personnes à mobilité réduite. L'absence d'une solution de stationnement appropriée peut amener certaines personnes à renoncer à l'utilisation du vélo.

Définition du besoin

En fonction des besoins, le type d'installation doit être adapté à l'aide du tableau [tab.1]:

1. définir l'utilisation générale du bâtiment;
2. identifier les usagers et la durée du stationnement;
3. choisir le type d'installation le plus adéquat.

Définition de l'emplacement





Les places de stationnement vélos doivent être placées le plus proche possible du lieu de destination finale. La distance acceptable ne devrait pas excéder 30 m pour un stationnement de courte durée et 100 m pour celui de longue durée. L'idéal est de placer l'aménagement de stationnement entre la voie d'accès et l'entrée. [2]

Les petits aménagements de stationnement décentralisés raccourcissent les distances à pied jusqu'aux destinations. Ils seront donc, en règle générale, préférés aux grands aménagements groupés. [2]

Les exigences pour une bonne accessibilité d'un stationnement vélos sont les suivantes [3]:

- entrées et sorties pratiques et possibles sans conflit avec les autres usagers de la route;
- visibilité des accès pour tous les usagers de la route;
- abaissement des bordures et des bords de trottoirs pour tourner sans danger;
- signalisation des grandes installations;
- accès sans obstacle de plain-pied ou par une rampe douce.

[tab.1] Détermination du type d'installation le plus approprié (basé sur [3] et [4])

1 Définir l'utilisation générale			2 Identifier les usagers et la durée de stationnement		3 Choisir le type d'installation le plus adéquat		
Utilisation	Usagers	Durée de stationnement	Non couvert, à l'extérieur	Couvert, à l'extérieur	Locaux fermés		
							
Logement	Habitants	⌚ ⌚ ⌚	✗	✓	✓		
		⌚	✓	✓	✗		
	Visiteurs	⌚	✓	✓	✗		
Services, commerces, industries, restaurants	Clientèle	⌚	✓	✓	✗		
	Personnel	⌚ ⌚ ⌚	✗	✓	✓		
Gares, arrêts TP, P+R	Passagers	⌚ ⌚ ⌚	✗	✓	✓		
	Personnel	⌚ ⌚ ⌚	✗	✓	✓		
Enseignement	Élèves	⌚ ⌚ ⌚	✗	✓	✗		
	Étudiants	⌚ ⌚ ⌚	✗	✓	✓		
	Enseignants	⌚ ⌚ ⌚	✗	✓	✓		
Loisirs, sports et culture	Clientèle	⌚	✓	✓	✗		
	Personnel	⌚ ⌚ ⌚	✗	✓	✓		

⌚ Courte durée (< 4h)

⌚ ⌚ ⌚ Longue durée (> 4h)

✓ Approprié

✗ Inapproprié

Choix de l'équipement

Toutes les places de stationnement vélos devraient être équipées d'un support permettant de maintenir le cadre du vélo et d'attacher au moyen d'un cadenas le cadre et la roue avant. Le choix du type de support est primordial: un équipement inadapté ne sera que peu, voire pas du tout, utilisé par les cyclistes.

Coût

Le coût moyen oscille entre CHF 250.– et CHF 300.– la place (matériel et installation compris) pour une place non couverte.

A éviter













Les systèmes de fixation avec un étrier pour la roue avant sans support pour le cadre et ceux maintenant le vélo par le guidon doivent impérativement être évités car il existe des risques de chute et d'endommagement du vélo. Les systèmes permettant de suspendre les vélos sont à proscrire car ils ne permettent généralement pas d'attacher le cadre à un point fixe et sont difficiles à utiliser pour une partie de la population (d'autant plus dans le cas d'un vélo électrique).




Dispositions

D'une manière générale, tous les systèmes permettent de stationner un vélo environ tous les 50 cm. Dans la pratique, les aménagements avec des espaces trop réduits ne sont pas complètement exploités parce que les manœuvres de stationnement peuvent endommager les câbles [4].

Dans le cas d'un couvert extérieur ou d'un local fermé, un éclairage commandé par un détecteur de mouvement doit être prévu.

[tab. 2] Détermination du système de support le plus approprié à chaque type d'installation

		Système de support		
		Arceaux	Glissière (ou râtelier) avec support	Etrier de roue avant avec support
Type d'installation	Non couvert, à l'extérieur 			
	Couvert, à l'extérieur 			
	Locaux fermés 			

 Approprié
  Acceptable
  Inapproprié



[fig. 1] Arceaux vélos couverts, station m2 Délices | © Ville de Lausanne



[fig. 2] Râtelier à vélos avec support pour cadre, place de la Riponne | © Ville de Lausanne

Systèmes de support inappropriés



Documents de référence

- [1] RPGA annexe 1
- [2] Norme VSS – SN 640 065
- [3] OFROU – Stationnement des vélos
- [4] Norme VSS – SN 640 066